

La Maison des Femmes

Accueillir, Soigner Accompagner les femmes victimes de violences

Depuis le 1er juin 2021, la Maison des Femmes, nouveau dispositif de prise en charge des femmes victimes de violences au CHRU de Tours, a officiellement ouvert ses portes sur le site de Bretonneau. La Maison des Femmes est une unité de soins du CHRU de Tours qui propose **un accueil confidentiel, sécurisé, pour toutes les femmes victimes de violences** (physiques, sexuelles, psychologiques, mutilations sexuelles).

Lieu unique d'accueil au coeur du CHRU, la **Maison des Femmes propose un parcours adapté et personnalisé au rythme et aux besoins de chaque femme, pour tendre vers une autonomie pérenne**. Un lieu de prise en charge en toute discrétion avec la présence d'une équipe médico-soignante multidisciplinaire mais aussi d'associations pour les suivis et conseils juridiques ainsi qu'un espace réservé aux enfants.

En 2022, la Maison des Femmes a effectué plus de 1200 consultations (âge moyen des patientes : 36 ans). Pour poursuivre le déploiement de cette structure devenue trop petite et exigüe, **un projet d'envergure est lancé pour construire une nouvelle Maison des Femmes au CHRU de Tours avec son ouverture en 2024**. De nouveaux locaux afin de mieux accueillir les victimes et le public et de poursuivre un travail d'accompagnement de soins, de reconstruction et de prévention pour toutes ces femmes.

L'équipe

Pr Pauline Saint Martin - Cheffe de service
Dr Justine Canales - PH coordonnateur de la Maison des Femmes
Delphine GEIGER-LEFEBVRE - Cadre de santé
Noémie GERBOIN - Infirmière coordonnatrice



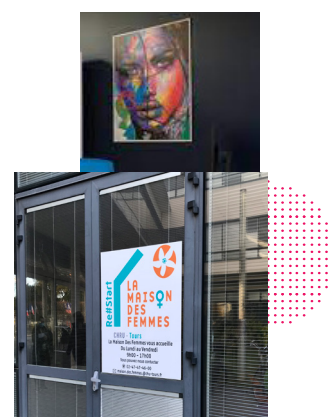
Les bénéficiaires :
Patientes victimes de violences



Localisation :
Hôpital Bretonneau



Coût total du projet :
1 300 000 €



Fonds de dotation du CHRU de Tours

 www.fondsdedotation-chru-tours.fr
  **Tél.: 02 47 47 36 39**

**FONDS DE
DOTATION**
CHRU DE TOURS 

► BULLETIN DE SOUTIEN ◀

Je soutiens financièrement le projet « **La Maison des Femmes** » en faisant un don de :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 10 € | <input type="checkbox"/> 100 € |
| <input type="checkbox"/> 20 € | <input type="checkbox"/> 200 € |
| <input type="checkbox"/> 50 € | <input type="checkbox"/> Autre.....€ |

► Quels sont vos avantages?

Particulier, je suis soumis à l'IR : je bénéficie d'une réduction d'impôt à hauteur de 66% du montant de mon don.

Exemple : un don de 50 € vous revient en réalité à 17 €.

Entreprise, je suis soumise à l'IS : je bénéficie d'une réduction d'impôt à hauteur de 60% du montant de mon don.

Exemple : un don de 1000 € vous revient en réalité à 400 €.

► Coordonnées

Raison sociale :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Oui, je souhaite recevoir des informations sur le Fonds de dotation du CHRU de Tours.

Non, je ne souhaite pas recevoir d'informations sur le Fonds de dotation du CHRU de Tours.

► Confidentialité

Je souhaite que mon don reste anonyme.

Je souhaite figurer dans la liste des donateurs du fonds de dotation ou dédier ce don à la personne de mon choix.

► Nom, Prénom de la personne de votre choix
(ce nom apparaîtra sur la liste des donateurs) :
.....

DATE

SIGNATURE

Merci de compléter ce bulletin et de l'accompagner de votre don par chèque à l'ordre du Fonds de dotation du CHRU de Tours à :

Fonds de dotation du CHRU de Tours - CHRU de Tours - 2 Bd Tonnellé - 37044 Tours Cedex 9

Plus d'informations : www.fonssdedotation-chru-tours.fr ou au 02.47.47.36.39

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement du projet, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet d'intérêt général développé par le Fonds de dotation du CHRU de Tours. Si le projet est finalement abandonné par le CHRU, le Conseil d'administration pourra réaffecter les fonds collectés à un projet ayant un objectif similaire.

Les dons déductibles de l'impôt sur la fortune immobilière sont collectés au nom et pour le compte du CHRU de Tours.

Vos coordonnées nous sont indispensables pour vous envoyer votre reçu fiscal. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. 82% des dons collectés sont affectés aux missions sociales et 18% permettent d'assurer la gestion financière et comptable et le développement du Fonds de dotation du CHRU de Tours.